

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Contec PeridoxRTU

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: EU-0023658-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0023658-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Contec PeridoxRTU

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Contec Europe
	Adresse	ZI Du Prat Avenue Paul Duplaix 56000 Vannes France
Numéro de l'autorisation	EU-0023658-0000 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0023658-0002	
Date de l'autorisation	29/10/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	30/09/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Enviro Tech Chemical Services, Inc.
Adresse du fabricant	500 Winmoore Way CA 95358 Modesto États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	500 Winmoore Way CA 95358 Modesto États-Unis
	724 Phillips Rd 411 AR 72342 Helena États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1340 - Acide péracétique
Nom du fabricant	Evonik Peroxid GmbH
Adresse du fabricant	Industriestraße 1 9721 Weißenstein Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Industriestraße 1 9721 Weißenstein Autriche

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide péracétique		Substance active	79-21-0	201-186-8	0,23
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance non active	7722-84-1	231-765-0	4,4
Acide acétique	Acide acétique	Substance non active	64-19-7	200-580-7	5

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut être corrosif pour les métaux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les aérosols.
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement UN CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..

Traitement spécifique (voir information sur cette étiquette).

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales (à spécifier)

Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales (à spécifier)

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application par pulvérisation à gâchette sur une lingette adaptée aux salles blanches et utilisation de la lingette pour répartir le liquide sur la surface

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
 Nom commun: Bactéries
 Stade de développement: Tout

Nom scientifique: Champignons
 Nom commun: Champignons
 Stade de développement: Tout

	<p>Nom scientifique: Levures Nom commun: Levures Stade de développement: Tout</p> <p>Nom scientifique: Spores bactériennes Nom commun: Spores bactériennes Stade de développement: Spores bactériennes Bactéries</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Désinfection de surfaces propres, dures et non poreuses dans les salles blanches non associées aux zones destinées à l'alimentation humaine ou animale, par pulvérisation sur une lingette adaptée aux salles blanches et en utilisant cette lingette pour répartir le liquide sur la surface.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée:</p> <p>Pulvériser sur une lingette adaptée aux salles blanches et utiliser la lingette pour répartir le liquide sur la surface. S'assurer de la distribution uniforme du produit biocide.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 50.0 mL/m² Dilution (%): Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications:</p> <p>S'assurer que la surface est uniformément recouverte de produit et respecter le temps de contact requis. Temps de contact pour les bactéries – 2 minutes. Temps de contact pour les champignons, les levures et les spores bactériennes – 3 minutes.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Flacon en polyéthylène haute densité (PEHD) de 900 ml, livré avec un bouchon à vis en polypropylène qui est ensuite remplacé par une gâchette en polypropylène.</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

À utiliser uniquement sur des surfaces visuellement propres. Un nettoyage avant désinfection est nécessaire. Éliminer physiquement tous les contaminants de la surface avant désinfection à l'aide d'une lingette pour salle blanche appropriée associée à la technique d'essuyage recommandée pour un contrôle optimal de la contamination.

Pulvériser directement sur une lingette d'une qualité adaptée aux salles blanches. Utiliser la lingette pour répartir le liquide sur la surface.

S'assurer que la surface est uniformément recouverte de produit et laisser agir pendant le temps de contact indiqué pour éliminer les bactéries, les champignons, les levures et les spores bactériennes.

Ne pas appliquer plus de 50 ml/m².

Laisser en contact pendant la durée requise, puis essayer pour sécher ensuite.

Utiliser à température ambiante (20±2°C).

Il est nécessaire d'utiliser des lingettes en matière adaptée aux salles blanches afin de minimiser l'interaction avec le produit.

Jeter les lingettes usagées dans un récipient fermé.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Porter des gants de protection et des protections oculaires résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau de fabrication du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection imperméable au produit biocide (le matériau est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Une ventilation avec un remplacement d'air d'au moins 20 fois par heure est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Le produit ne doit être appliqué que pour la désinfection de petites surfaces.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Inhalation : Transporter la personne affectée à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements ajustés tels qu'un col, une cravate ou une ceinture. En cas de difficultés respiratoires, un personnel correctement formé peut aider la personne affectée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire.

Contact avec la peau : Il est important d'éliminer immédiatement toute substance en contact avec la peau. Rincer immédiatement avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau. Ne pas se frotter les yeux. Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter en cas de malaise de la personne affectée, les vomissements peuvent être dangereux. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire. Garder la personne affectée sous observation. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou persistent.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter les symptômes.

Précautions pour l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les voies navigables et/ou les eaux souterraines. Les déversements dans les cours d'eau naturels sont susceptibles de tuer les organismes aquatiques.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence en cas de mesures de lutte contre les rejets accidentels : Évacuer la zone de danger.

Rester dos au vent par rapport au déversement. Aérer la zone de fuite ou de déversement. Seul un personnel formé et correctement protégé peut être impliqué dans les opérations de nettoyage. Utiliser un équipement de protection approprié.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter le contact avec le produit déversé. Lors du nettoyage d'un déversement, toujours porter un équipement de protection approprié, y compris un équipement de protection respiratoire, des gants et des vêtements de protection. Un appareil respiratoire autonome ou un respirateur et des absorbants peuvent être nécessaires, selon le volume du déversement et la capacité du système de ventilation.

Petit déversement : Porter l'équipement de protection adapté et recouvrir le liquide avec un matériau absorbant. Recueillir et mettre le matériau et l'absorbant dans des sacs en polyéthylène et placer dans un fût pour le transport vers un site d'élimination agréé.

Rincer le reste du produit déversé avec de l'eau pour réduire les odeurs et rejeter l'eau de rinçage dans un égout municipal ou industriel, mais pas dans un cours d'eau naturel.

Déversement important : En cas d'irritation nasale et respiratoire, quitter immédiatement la pièce. Le personnel de nettoyage doit être correctement formé et équipé d'un appareil respiratoire autonome ou d'un masque intégral approuvé ou certifié équipé d'une cartouche de filtration des vapeurs organiques, de gants et de vêtements de protection imperméables, y compris des bottes en caoutchouc ou une protection pour les chaussures.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Ce produit biocide, s'il est éliminé lorsqu'il n'a pas été utilisé ou contaminé, est considéré comme un déchet dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives (JO L 312 du 22.11.2008, p. 3). Toutes les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les législations nationales et provinciales ainsi qu'à tous les règlements municipaux ou locaux régissant les déchets dangereux.

Ne pas rejeter dans les égouts, vers le sol ou vers des eaux de surface. Éviter le rejet dans l'environnement.

L'incinération à haute température est une pratique acceptable.

Les récipients ne sont pas rechargeables. Ne pas réutiliser et ne pas recharger le récipient. Après avoir été vidés, les récipients doivent être rapidement rincés à l'eau à trois reprises ou avec de l'eau sous pression. Ils peuvent ensuite être recyclés ou reconditionnés pour une utilisation avec des produits biocides. Ils peuvent également être perforés et éliminés dans une décharge contrôlée ou par d'autres procédures approuvées par les autorités nationales et locales. Éliminer tous les déchets liquides provenant du rinçage de récipients usagés dans une installation agréée de traitement des déchets.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver dans le récipient d'origine bien fermé.

Le récipient doit être entreposé et transporté en position verticale pour éviter de renverser le contenu.

Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.

Ne pas congeler.

Conserver à une température en dessous de 30 °C.

La durée de conservation des produits est de 12 mois (non ouvert).

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Application par versement dans un récipient puis utilisation d'une lingette/serpillère adaptée aux salles blanches pour répartir le liquide sur la surface

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Tout

Nom scientifique: Champignons
Nom commun: Champignons
Stade de développement: Tout

Nom scientifique: Levures
Nom commun: Levures
Stade de développement: Tout

Nom scientifique: Spores bactériennes
Nom commun: Spores bactériennes
Stade de développement: Spores bactériennes|Bactéries

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection de surfaces propres, dures et non poreuses dans les salles blanches non associées aux zones destinées à l'alimentation humaine ou animale, en versant le produit dans un récipient puis en l'appliquant sur la surface à l'aide d'une serpillère/lingette adaptée aux salles blanches.

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Versement Description détaillée: Verser dans un récipient, puis appliquer avec une serpillière/lingette adaptée aux salles blanches.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 50.0 mL/m ² Dilution (%): Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: S'assurer que la surface est uniformément recouverte de produit et respecter le temps de contact requis. Temps de contact pour les bactéries - 2 minutes. Temps de contact pour les champignons, les levures et les spores bactériennes – 3 minutes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon en PEHD de 3750 ml avec un bouchon à vis en polypropylène Flacon en PEHD de 900 ml, livré avec un bouchon bouchon à vis en polypropylène qui est ensuite remplacé par un bouchon push/pull en polypropylène

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

À utiliser uniquement sur des surfaces visuellement propres. Un nettoyage avant désinfection est nécessaire. Éliminer physiquement tous les contaminants de la surface avant désinfection à l'aide d'une lingette/serpillière pour salle blanche appropriée associée à la technique d'essuyage recommandée pour un contrôle optimal de la contamination.

Verser le produit dans un récipient puis essuyer la surface à l'aide d'une serpillière/lingette.

S'assurer que la surface est uniformément recouverte de produit et laisser agir pendant le temps de contact indiqué pour éliminer les bactéries, les champignons, les levures et les spores bactériennes. Ne pas appliquer plus de 50 ml/m².

Laisser en contact pendant la durée requise, puis essuyer pour sécher ensuite. Utiliser à température ambiante (20±2°C).

Il est nécessaire d'utiliser des lingettes/serpillières en matière adaptée aux salles blanches afin de minimiser l'interaction avec le produit.

Jeter les lingettes usagées dans un récipient fermé.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Porter des gants de protection et des protections oculaires résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau de fabrication du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection imperméable au produit biocide (le matériau est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

L'utilisation de systèmes de contrôle techniques ou d'ingénierie pour éliminer les résidus en suspension dans l'air est obligatoire (par exemple, ventilation de la pièce ou ventilation par aspiration à la source) pendant l'application du produit. Une ventilation permettant un minimum de 100 changements d'air par heure est obligatoire.

L'application de contrôles techniques ou d'ingénierie pour éliminer les résidus en suspension dans l'air est obligatoire (par exemple, par ventilation de la pièce ou par aspiration localisée) avant de permettre aux agents de pénétrer dans les locaux traités pour la désinfection des surfaces. Si nécessaire, imposer une attente d'une durée suffisante pour que les résidus en suspension dans l'air puissent disparaître.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Inhalation : Transporter la personne affectée à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements ajustés tels qu'un col, une cravate ou une ceinture. En cas de difficultés respiratoires, un personnel correctement formé peut aider la personne affectée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire.
Contact avec la peau : Il est important d'éliminer immédiatement toute substance en contact avec la peau. Rincer immédiatement avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau. Ne pas se frotter les yeux. Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter en cas de malaise de la personne affectée, les vomissements peuvent être dangereux. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire. Garder la personne affectée sous observation. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou persistent.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter les symptômes.

Précautions pour l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les voies navigables et/ou les eaux souterraines. Les déversements dans les cours d'eau naturels sont susceptibles de tuer les organismes aquatiques.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence en cas de mesures de lutte contre les rejets accidentels : Évacuer la zone de danger.

Rester dos au vent par rapport au déversement. Aérer la zone de fuite ou de déversement. Seul un personnel formé et correctement protégé peut être impliqué dans les opérations de nettoyage. Utiliser un équipement de protection approprié.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter le contact avec le produit déversé. Lors du nettoyage d'un déversement, toujours porter un équipement de protection approprié, y compris un équipement de protection respiratoire, des gants et des vêtements de protection. Un appareil respiratoire autonome ou un respirateur et des absorbants peuvent être nécessaires, selon le volume du déversement et la capacité du système de ventilation.

Petit déversement : Porter l'équipement de protection adapté et recouvrir le liquide avec un matériau absorbant. Recueillir et mettre le matériau et l'absorbant dans des sacs en polyéthylène et placer dans un fût pour le transport vers un site d'élimination agréé.

Rincer le reste du produit déversé avec de l'eau pour réduire les odeurs et rejeter l'eau de rinçage dans un égout municipal ou industriel, mais pas dans un cours d'eau naturel.

Déversement important : En cas d'irritation nasale et respiratoire, quitter immédiatement la pièce. Le personnel de nettoyage doit être correctement formé et équipé d'un appareil respiratoire autonome ou d'un masque intégral approuvé ou certifié équipé d'une cartouche de filtration des vapeurs organiques, de gants et de vêtements de protection imperméables, y compris des bottes en caoutchouc ou une protection pour les chaussures.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Ce produit biocide, s'il est éliminé lorsqu'il n'a pas été utilisé ou contaminé, est considéré comme un déchet dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives (JO L 312 du 22.11.2008, p. 3). Toutes les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les législations nationales et provinciales ainsi qu'à tous les règlements municipaux ou locaux régissant les déchets dangereux.

Ne pas rejeter dans les égouts, vers le sol ou vers des eaux de surface. Éviter le rejet dans l'environnement.

L'incinération à haute température est une pratique acceptable.

Les récipients ne sont pas rechargeables. Ne pas réutiliser et ne pas recharger le récipient. Après avoir été vidés, les récipients doivent être rapidement rincés à l'eau à trois reprises ou avec de l'eau sous pression. Ils peuvent ensuite être recyclés ou reconditionnés pour une utilisation avec des produits biocides. Ils peuvent également être perforés et éliminés dans une décharge contrôlée ou par d'autres procédures approuvées par les autorités nationales et locales. Éliminer tous les déchets liquides provenant du rinçage de récipients usagés dans une installation agréée de traitement des déchets.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver dans le récipient d'origine bien fermé.

Le récipient doit être entreposé et transporté en position verticale pour éviter de renverser le contenu.

Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.

Ne pas congeler.

Conserver à une température en dessous de 30 °C.

La durée de conservation des produits est de 12 mois (non ouvert).

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir les instructions d'utilisation spécifiques aux usages

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les mesures de gestion spécifiques aux usages

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement spécifiques aux usages

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir les instructions spécifiques aux usages en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales spécifiques aux usages

6. Autres informations